SOMMAIRE :

– IV – SERVICES REGIONAUX

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE EST

SECRETARIAT GENERAL POLE JURIDIQUE

Préfecture de l'Isère N°2008-08293 2

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public et de circulation routière

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MÉDITERRANÉE

Préfecture de l'Isère N°2008-08096 6

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction interdépartementale des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS)

Directeur de la publication : Préfecture de l'Isère / commission paritaire des publications et agences de presse : n°2051 AD

Dépôt légal : 12 septembre 2008

– IV – SERVICES REGIONAUX

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE EST

SECRETARIAT GENERAL POLE JURIDIQUE

Préfecture de l'Isère N°2008-08293

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public et de circulation routière

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du préfet de police de Paris ;

VU l'arrêté du 23 juin 2006 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer portant nomination de M. Denis HIRSCH en qualité de directeur interdépartemental des Routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet de l'Isère n° 2008-0 6050 du 29 juillet 2008 portant délégation de signature à M. Denis Hirsch, directeur interdépartemental des Routes Centre Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des Routes Centre-Est,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation à la direction interdépartementale des Routes Centre-Est,

à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions les décisions suivantes :

A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

A 1	Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire, et de tous les actes relatifs au domaine public routier.	Code du Domaine de l'Etat art. R 53 Code de la voirie routière L113-1 et suivants Circ. N° 80 du 24/12/66
A 2	Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres	Code de la voirie routière art. L113-1 et suivants

A 3	Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public	Circ. N° 69- 113 du 06/11/69
A 4	Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traverseé des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles	Circ. N°50 du 09/10/68
A 5	Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le Maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public	Circ. N° 69- 113 du 06/11/69 Code de la voirie routière: art L112-1 et suivants art. L 113-1 et suivants et R 113-1 et suivants Code du domaine de l'Etat R 53

B/ EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

B 1	Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents	Code de la route Code général des collectivités territoriales Arrêté du 24/11/67 Code de la route art. R 411-8 et R 411-18
B 2	Réglementation de la circulation sur les ponts	Code de la route : art. R 422-4
B 3	Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture	Code de la route : art. R 411-20
B 4	Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation	Code de la route : art. 314-3
B 5	Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés	Code de la route : art. R 432-7

C / AFFAIRES GENERALES

C 1	Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service	Code du domaine de l'Etat art. L 53
C 2	Approbations d'opérations domaniales	Arrêté du 4/08/1948, modifié par arrêté du 23/12/1970
C 3	Représentation devant les tribunaux administratifs	Code de justice administrative : art R431-10

ARTICLE 2 :

La même subdélégation sera exercée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

Chefs de services et chefs de SREX :

- Mme Marie-Pierre BERTHIER-MAITRE, attachée principale, Secrétaire Générale,
- M. Paul TAILHADES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service exploitation et sécurité,
- M. Christian GAIOTTINO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry,
- M. Roland DOLLET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, adjoint au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry,

Chefs d'unités et de districts :

- Mme Colette LONGAS, ingénieur des travaux publics de l'état, chef du district de Chambéry,
- M. Philippe MANSUY, PNT catégorie A, chef du district de Grenoble et responsable du PC de Gentiane,
- Mme Catherine COURRIER-MOLITOR, attachée d'administration, chef du pôle juridique.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités et de districts désignés ci-dessus, la même subdélégation sera exercée, conformément au tableau de répartition annexé, par les adjoints aux chefs de districts dont les noms suivent :

- M. Olivier VALOIS, technicien supérieur principal, adjoint au chef du district de Grenoble,
- Melle Marylène GARCIA, secrétaire administratif, chargée des affaires juridiques.

ARTICLE 4 : le directeur interdépartemental des Routes Centre Est et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

A Lyon, le 18 août 2008

Pour le Préfet, Par délégation,

Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est

SIGNE *Denis Hirsch*

Annexe 1 à l'arrêté de subdélégation de signature DIR en matière de gestion du domaine public et de circulation routièr

Service	PRENOM NOM	FONCTION	A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3
DIR CE / SG	Marie-Pierre Berthier-Maître	Secrétaire Générale											*		
Service patrimoine et entretien (SPE)	Paul Tailhades	Chef du SPE	*	*	*	*	*		*	*	*		*	*	
Service exploitation et sécurité	Marin Pailloux	Chef du SES	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
SREI de Chambéry	Christian Gaiottino	Chef du SREI de Chambéry	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
SREI de Chambéry	Roland DOLLET	Adjoint au Chef du SREI de Chambéry	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
SREI de Chambéry	Colette Longas	Chef du district de Chambéry	*	*		*	*	*	*	*	*	*		*	
SREI de Chambéry	Philippe MANSUY	Chef du district de Grenoble et responsable du PC de Gentiane	*	*		*	*	*	*	*	*	*		*	
SG / Pôle juridique	Catherine COURRIER-MOLITOR	Chef du pôle juridique													*
SREI de Chambéry	Olivier VALOIS	adjoint au chef du district de Grenoble	*	*		*	*					*		*	
SG / Pôle juridique	Marylène GARCIA	Chargée des affaires juridiques													*

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MÉDITERRANÉE

Préfecture de l'Isère N°2008-08096

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction interdépartementale des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS)

Arrêté du
portant subdélégation de signature aux agents de la direction interdépartementale des routes Méditerranée
en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS)

Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'Etat ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'état dans les régions et départements modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;

Vu le décret du Président de la République du 09 mars 2006 portant nomination de Monsieur Michel MORIN , en qualité de préfet de l'Isère

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes

VU l'arrêté ministériel n° 06.004058 du 23 juin 2006 portant nomination de M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée à compter du 1er juin 2006 ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2006 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Méditerranée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-06051 du 29 juillet 2008 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1
Dans le cadre des dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 2008-06051 du 29 juillet 2008 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT, en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS), en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, les délégations de signature qui lui sont conférées seront exercées par Madame Véronique MAYOUSSE, Directrice Adjointe de la DIRMED.

ARTICLE 2
Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions visées à l'article 1er de l'arrêté du n° 2008-06051 du 29 juillet 2008 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT, en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS) aux agents de la DIRMED désignés dans l'annexe I selon les conditions de cette même annexe.

ARTICLE 3
La signature et la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante: **"Pour le préfet de l'Isère et par délégation"**

ARTICLE 4

Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Fait à Marseille le 27 AOUT 2008
Pour le Préfet de l'Isère ~~et par délégation~~
Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée

Alain JOURNEAULT

Annexe 1 à l'arrêté de délégation de signature DIR relatif au pouvoir de police et à la conservation du domaine public et privé attaché au RNS.

Ser	NOM PRENOM	FONCTION	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	B1	C1	C2	C3	E1
SIE	BORDE Denis	Chef du SIE	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SIE	PATIN Nicolas*	Adjoint au chef du SIE	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SIE	SIMEON Anne-Marie	Responsable du bureau administratif du SIE	*	*	*		*					*	*					
SIE	DELABELLE Gilles	Chef du district (DADS)	*	*	*		*							*	*	*	*	
SIE	VALENSI Pierre	Adjoint du chef du DADS	*	*	*		*							*				
SIE	CEARD Jean Michel	Responsable du bureau administratif du DADS	*															

***: en cas d'absence ou d'empêchement justifié du chef du SIE**

Département de l'Isère